

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1049

8 avril 2016

SOMMAIRE

Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils S.à r.l.	50307	NW G 1 S.à r.l.	50313
Ardent Mills S.à r.l.	50308	OHI Finance II S.A.	50307
Ares Capital Europe II Investments S.à r.l. ...	50315	OHI Finance SPV II S.A.	50307
Banbonne Investments S.A.	50308	OHI Finance SPV I S.A.	50307
Barnes & Noble S.à r.l.	50321	OKIDO s.à r.l.	50342
Blairhill Holding S. à r.l.	50347	Patrizia Real Estate 36 S.à r.l.	50306
Canyon Investments S.à r.l.	50324	PATRIZIA Real Estate 38 S.à r.l.	50306
Capital Savings S.A.	50309	Paxedi S.A. - SPF	50311
CCP III Acquisition Luxco S.à r.l.	50309	Plafotech S.A.	50351
CCP III Holdings Luxco S.à.r.l.	50310	PRB Luxembourg International S. à r.l.	50338
Cedre Holding S. à r.l.	50310	Pure Concept Management	50306
CRS S.à r.l.	50349	RBW Global Holdings	50312
Durance Topco S.à r.l.	50306	Resadero Investments S.A.	50312
Food Delivery Holding 2. S.à r.l.	50328	Resam Europe S.A.	50313
Garage Da Cunha S. à r.l.	50315	Rhode Island (Holdings) S.A.	50312
goals and more	50314	Service Invest S.A.	50311
InfraVia GP S.à r.l.	50335	SNA Consulting S.à.r.l.	50352
Innit International SCA	50332	Stairway to Heaven S.A.	50308
KPI Investment Property 56 S.à.r.l.	50314	SVA Multihedge	50308
Majumo S.à r.l.	50310	€urocartrader	50318
MJ Media Group S.A.	50313	Vem Holding S.à r.l.	50309
Nuvi Trading Holdings S.A.	50313	Verdila S.à r.l.	50311
		Xilco Holding S.à r.l.	50314

Patrizia Real Estate 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 165.938.

—
Wir teilen mit, dass Herr Dr. Engelbrecht sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, dass der Alleinige Anteilsinhaber am 18. Januar 2016 beschlossen hat Herrn David Girra, geboren am 07.03.1977 in Berlin, geschäftsansässig in 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.02.2016.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016061777/16.

(160022580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

PATRIZIA Real Estate 38 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 169.103.

—
Wir teilen mit, dass Herr Dr. Engelbrecht sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, dass der Alleinige Anteilsinhaber am 18. Januar 2016 beschlossen hat Herrn David Girra, geboren am 07.03.1977 in Berlin, geschäftsansässig in 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.02.2016.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016061778/16.

(160022807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Pure Concept Management, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 168.533.

—
Nous vous informons que nous avons pris la décision de dénoncer le siège de la société Pure Concept Management, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.533 avec effet au 14 janvier 2016.

Fait à Luxembourg, le 4 février 2016.

Certifié conforme

SGG S.A.

Référence de publication: 2016061764/12.

(160022669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Durance Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.605.

—
Les comptes annuels de la société Durance Topco S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074649/10.

(160039163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

OHI Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.217.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société OHI Finance II S.A. du 12 janvier 2016

Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 11 janvier 2016 jusqu'au 11 janvier 2022, pour une période de six ans

Ce dépôt est rectificatif du dépôt précédemment effectué le 28 Janvier 2016, numéro de dépôt L160017057.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2016.

Référence de publication: 2016061748/14.

(160022867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

OHI Finance SPV I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 175.644.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société OHI Finance SPV I S.A. du 13 janvier 2016

Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 12 janvier 2016 jusqu'au 12 janvier 2022, pour une période de six ans.

Ce dépôt est rectificatif du dépôt précédemment effectué le 28 Janvier 2016, numéro de dépôt L160017089.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2016.

Référence de publication: 2016061749/14.

(160022865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

OHI Finance SPV II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.103.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société OHI Finance SPV II S.A. du 13 janvier 2016

Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748, Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 12 janvier 2016 jusqu'au 12 janvier 2022, pour une période de six ans.

Ce dépôt est rectificatif du dépôt précédemment effectué le 28 Janvier 2016, numéro de dépôt L160017099.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2016.

Référence de publication: 2016061750/14.

(160022834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Agence Générale d'Assurances R. Stelmes & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 131, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 102.768.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Agence Générale d'Assurances R. STELMES & FILS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016074491/12.

(160039304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Ardent Mills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 247.905.584,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.605.

—
La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 878 du 12 avril 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Ardent Mills S.à.r.l.

Référence de publication: 2016071367/15.

(160035556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Banbonne Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.965.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANBONNE INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016071430/11.

(160035013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

SVA Multihedge, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 137.570.

—
Les comptes annuels au 31.03.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016071916/11.

(160035493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

Stairway to Heaven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.923.

—
Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2015 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STAIRWAY TO HEAVEN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016073127/13.

(160036911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Vem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.216.

En date du 27 janvier 2016 et avec effet immédiat, Quentin de Neve de Roden, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant, de la société VEM Holding S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192216.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2016061890/15.

(160022544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Capital Savings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 191.352.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, à la date du 05 octobre 2015 à 16 heures, que les actionnaires ont :

1. L'assemblée révoque la société à responsabilité limitée Capital Immo Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à r.l, RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.01.2016.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2016058530/18.

(160018583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

CCP III Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.329.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 26 janvier 2016

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société la décision suivante (traduction libre):

- d'accepter la démission des personnes suivantes avec effet immédiat:

* Anita Lyse, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société;

- de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Yasemin Bulut, née le 18 mai 1984 à Charleville-Mezieres, résidant professionnellement au 25G, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016058544/18.

(160018616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

CCP III Holdings Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.319.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 25 janvier 2016

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société la décision suivante (traduction libre).

- d'accepter la démission des personnes suivantes avec effet immédiat:

* Anita Lyse, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société;

- de nommer la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Yasemin Bulut, née le 18 mai 1984 à Charleville-Mezieres, résidant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016058545/18.

(160018617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Cedre Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.930.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la procédure de liquidation n°L-9651/15 de la société à responsabilité limitée CEDRE HOLDING S.à.r.l., dont le siège social L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adelaïde a été dénoncé en date du 13 janvier 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141930.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2016058550/18.

(160019524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Majumo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.617.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire le 31 décembre 2015

1. L'Assemblée décide de donner décharge au liquidateur, C.G. Consulting, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg pour l'exécution de son mandat.

2. Après avoir examiné le rapport du commissaire-vérificateur, Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, l'Assemblée décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

3. L'Assemblée décide de clôturer la liquidation.

4. L'Assemblée décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016058887/18.

(160020221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Service Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 40.908.

En date du 25 janvier 2016 il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Gerhard Nellingner, administrateur de la société SERVICE INVEST S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de M. Jean Calmes, administrateur de la société SERVICE INVEST S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de M. Axel Thomas, administrateur de la société SERVICE INVEST S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de FIDUCIAIRE DE TREVES SCIV, commissaire aux comptes de la société SERVICE INVEST S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2016059139/18.

(160019101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Verdila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 203.157.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2016

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 26 janvier 2016 que:

- Monsieur Onno Bouwmeister, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu le gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Noah John Gellner, avec adresse professionnelle au 6, River Valley Gr # 25-03, Singapore 238403, est élu le gérant A de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu le gérant B de la société avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016059230/19.

(160019575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Paxedi S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 52.790.

EXTRAIT

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 février 2015, a nommé en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société:

- RSM FHG & Associés, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B85099.

En outre, depuis le 26 octobre 2015, la Société RSM FHG & Associés a changé sa dénomination sociale de RSM FHG & Associés en RSM Tax & Accounting Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Pour PAXEDI S.A. -SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2016059004/17.

(160018383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Rhode Island (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.843.

CLÔTURE DE LA LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises en date du 30 décembre 2015, par l'actionnaire unique de la société RHODE ISLAND (HOLDINGS) S.A., en liquidation volontaire, que la liquidation de ladite société a été clôturée.

Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Max GALOWICH

Liquidateur

Référence de publication: 2016059082/18.

(160019158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

RBW Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.203.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer les personnes suivante en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée, à partir de 28 janvier 2016:

- Lynsey Ann Blair, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Christoffel Alfonsus Maria Mul, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Et aussi

- la démission du gérant, Michael Rudolf Haller, ayant son adresse à 16 rue du Rham, L-6991 Rameldange, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 27 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016059060/16.

(160018905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Resadero Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.991.

Veillez noter que le siège social du commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour RESADERO INVESTMENTS SA.

Un mandataire

Référence de publication: 2016059071/13.

(160018678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Resam Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 107.012.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016059073/10.

(160018468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

MJ Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.
R.C.S. Luxembourg B 38.462.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 janvier 2016

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Mr Jeannot PHILIPP, prénommé, administrateur-délégué, président
- Mme Colette REUTER, prénommée, administrateur
- Mme Marie-France PASTORE, prénommée, administrateur
- ANTRACIT CREATIONS S.A., 2, rue Walram L-2715 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 39 260, commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016058925/15.

(160019070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Nuvi Trading Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.475.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

- La démission de Madame Anne-Marie GREGIS, de son mandat d'Administratrice de Catégorie A et de Président du conseil d'administration, est acceptée, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

- Madame Patrizia COLLARIN, employée privée, née le 26 juillet 1972 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administratrice de catégorie A et Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Anne-Marie GREGIS, démissionnaire, avec effet au 1^{er} janvier 2016. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018. La cooptation de Madame Patrizia COLLARIN sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

NUVI TRADING HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2016058955/18.

(160019490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

NW G 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 175.664.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 1^{er} octobre 2015

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 1^{er} octobre 2015 que:

- Monsieur Sean Murray, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant B de la Société, avec date effective au 1^{er} octobre 2015.
- Monsieur Wilhelmus Jongman, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a démissionné de son poste de gérant B de la Société, avec date effective au 1^{er} octobre 2015.

- Madame Marine Capucine Schrub, employée privée, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, née le 28 octobre 1986 à Chalons-en-Champagne (France) a été nommée en tant que gérant B de la Société avec date effective au 1^{er} octobre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2016058959/17.

(160019716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

KPI Investment Property 56 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 124.181.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 30 novembre 2015 que l'actionnaire Babcock & Brown International Pty Ltd a cédé les 329 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B116969.

Il résulte également d'une cession de parts sociales du 16 janvier 2016 que l'actionnaire GRE Management GmbH a cédé les 21 parts sociales qu'il détenait dans la Société à German Retail Portfolio 3 S.à r.l., précitée, qui est désormais actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2016060480/19.

(160021073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 4.200.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Xilco Holding S.à r.l. (la «Société») du 21^{ème} janvier 2016

1. Acceptation de la résignation de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 12 janvier 2016.

2. Acceptation de la nomination de Monsieur Alan Fraser Ross, née le 25 octobre 1972 à Stirling, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 11-15, rue Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 OQH, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet le 12 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016060127/19.

(160020638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

goals and more, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 14, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 149.619.

Extrait de l'assemblée des associés de la société le 12/01/2016

Il résulte de l'assemblée des associés du 12 janvier 2016 que:

Les associés décident d'approuver le transfert de cinquante (50) parts sociales de la société intervenu comme suit:

Monsieur Christian Strasser a cédé cinquante (50) parts sociales à Monsieur Klaus Arenz, né le 24/02/1955 à Bardenberg (Allemagne), demeurant à D-54456 Tawern, op der Hard 5, suivant acte sous seing privé intervenu en date du 30/12/2015.

L'assemblée nomme comme gérant technique, Monsieur Klaus Arenz, né le 24/02/1955 à Bardenberg (Allemagne), demeurant à D-54456 Tawern, op der Hard 5 et ceci pour une durée indéterminée.

Le siège est transféré à L-5671 Altwies, 14, rue des Sources.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/01/2016.

Pour extrait conforme

Pour la gérance

Référence de publication: 2016060786/19.

(160021984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Garage Da Cunha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4664 Niedercorn, 44, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 129.924.

Assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2016

Cession de parts sociales

Suite à une cession de parts sociales intervenues en date du 14 janvier 2016, la répartition des parts de la société GARAGE DACUNHA S.à r.l., société à responsabilité limitée, se présente de la façon suivante:

Monsieur Antonio Da Cunha Alexandre, employé privé,:

demeurant à L-4664 Niederkorn, 44, rue de Sanem: 50 parts

Madame Monica Carvalho, Gérante,:

demeurant à L-4664 Niederkorn, 44, rue de Sanem: 50 parts

Total 100 parts

Référence de publication: 2016060413/16.

(160020999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Ares Capital Europe II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.185.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December,

before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ACE II Master Fund, L.P., a Cayman Islands limited partnership, with registered office at the offices of Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands (the Sole Shareholder),

represented by Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 14 December 2015, itself represented by Simon Joly, lawyer, residing professionally in Luxembourg-City.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in Ares Capital Europe II Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with share capital of EUR 12,500, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177185 (the Company). The Company was incorporated on 11 April 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1566 dated 2 July 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 162,500 (one hundred and sixty-two thousand five hundred Euros) by way of issuance of 150,000 (one hundred and fifty thousand) shares of the Company, with a par value of EUR 1 (one Euro) (the New Shares);

- (3) subscription to, and payment in full of, the New Shares;
- (4) subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the above-mentioned changes;
- (5) subsequent amendment of the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes with power and authority given to any manager of the Company or employee of Intertrust to proceed to the registration in the share register of the Company of the New Share, and to see to any formalities in connection therewith; and
- (6) miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it prior to the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to the amount of EUR 162,500 (one hundred and sixty-two thousand five hundred Euros) by way of issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby subscribes to the New Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company, in an aggregate amount of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros) (the Contribution).

The value of the Contribution is allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand Euros) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of EUR 1,350,000 (one million three hundred and fifty thousand Euros) is allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is supported by a certificate issued by the Company and the Sole Shareholder (the Certificate) which confirms inter alia that the value of the Contribution is at least equal to EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euros).

A copy of the Certificate, after being signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Sole Shareholder and the notary, will remain attached to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital and the issuance of the New Share. It shall now read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred and sixty-two thousand five hundred euros (EUR 162,500) represented by one hundred and sixty-two thousand five hundred (162,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company or employee of Intertrust to individually under his/its sole signature register on behalf of the Company the issuance of the New Share in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Sole Shareholder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the attorney-in-fact of the Sole Shareholder signs together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché du Luxembourg.

COMPARAIT

ACE II Master Fund, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services, Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 les Iles Caymans (l'Associé Unique),

représenté par Allen & Overy, société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 décembre 2015, elle-même représentée par Simon Joly, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg-ville.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des parts sociales de Ares Capital Europe II Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177185 (la Société). La Société a été constituée le 11 avril 2013 par un acte de Maître Francis Kessler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1566 le 2 juillet 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 162.500 EUR (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 150.000 (cent cinquante mille) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (les Nouvelles Parts Sociales);
- (3) souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;
- (4) modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant;
- (5) modification consécutive du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées ci-avant, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société ou employé d'Intertrust afin de procéder à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et
- (6) divers.

IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme valablement convoqué et ayant connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué avant la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel au montant de 162.500 EUR (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société, d'un montant total de 1.500.000 EUR (un million cinq cent mille euros) (l'Apport).

L'Apport sera alloué comme suit:

- (1) un montant de 150.000 EUR (cent cinquante mille euros) sera alloué au compte capital social de la Société; et
- (2) un montant de 1.350.000 EUR (un million trois cent cinquante mille euros) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est certifiée par un certificat émis par la Société et l'Associé Unique (le Certificat) qui confirme entre autres que la valeur de l'Apport est au moins égale à 1.500.000 EUR (un million cinq cents mille euros).

Une copie du Certificat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-deux mille cinq cents euros (162.500 EUR) représenté par cent soixante-deux mille cinq cents (162.500) parts sociales (collectivement, les Parts Sociales et individuellement la Part Sociale) ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société ou à tout employé d'Intertrust afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, de le signer et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, celui-ci signe le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: Joly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30155. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053396/165.

(160012828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

€urocartrader, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 203.204.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu

La société «VALON S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B63.143, ici représentée par Messieurs Eric BREUILLE et Stanislas BUNETEL, administrateurs de la société, eux-mêmes représentés par Madame Monique GOLDENBERG,

demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations sous seing privé données le 15 décembre 2015 à Luxembourg.

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Eurocartrader».

Le siège social est établi à Troisvierges. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, dessins, licences, droits sur logiciel et marques ainsi que tous autres droits se rattachant à ces brevets, dessins, licences, droits sur logiciel et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur de cent euros (EUR 100,00) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à EUR 100.000,00 par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,00 chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mardi du mois d'avril à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la société comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

VALON S.A. 310 actions
 Total: 310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,00 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.100,- EUR

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, la société comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris à les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui du commissaire à un.
2. Est appelé à la fonction d'administrateur unique: Monsieur Bruno LACROIX, né à Namur (B) le 26 juillet 1973, demeurant 1-A, rue de la Laiterie, L-9910 Troisvierges.

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme «AUDIT TRUST S.A.» dont le siège social est établi au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B63.115.

4. Les mandats de l'administrateur unique et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2021

5. Le siège social est fixé au 22, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

6. La société «Experta Corporate and Trust Services S.a., Luxembourg» S.A., dont le siège social se situe 42, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B29.597, est nommée dépositaire des actions de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux représentants de la société comparante, telle que représentée, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2015 - EAC/2015/30438 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2016053381/176.

(160013573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Barnes & Noble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 167.208.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October,
 Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Barnes & Noble S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167208 (the Company).

The Company was incorporated on February 22, 2012 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 939, page 45026, dated April 11, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on November 15, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of

Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 113, page 5408, dated January 14, 2014.

There appeared:

Barnes & Noble B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam and its address at 122, Fifth Avenue 10th floor, New York, NY 10011, United States of America, filed at the Commercial Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 54158745 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred shares (12,500) of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Transfer of the registered office of the Company from 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
3. Dissolution and liquidation of the Company;
4. Appointment of Mr. Obioma Anthony EBISIKE, born on December 12, 1975 in Nigeria, having his professional address at 122, Fifth Avenue, New York, NY 10011 (United States of America), as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;
5. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
6. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to transfer the registered office of the Company from 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, with immediate effect.

Third resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint Mr. Obioma Anthony EBISIKE, born on December 12, 1975 in Nigeria, having his professional address at 122, Fifth Avenue, New York, NY 10011 (United States of America), as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fifth resolution

The Meeting decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform his duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier octobre,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Barnes & Noble S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167208 (la Société).

La Société a été constituée le 22 février 2012 suivant un acte de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 939, page 45026, daté du 11 avril 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 15 novembre 2013 suivant un acte de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 113, page 5408, daté du 14 janvier 2014.

A comparu:

Barnes & Noble B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège à Amsterdam et son adresse à 122, Fifth Avenue, 10^{ème} étage, New York, NY 10011, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 54158745 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Transfert du siège social de la Société du 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
3. Dissolution et liquidation de la Société;
4. Nomination de M. Obioma Anthony EBISIKE, né le 12 décembre 1975 au Nigéria, avec adresse professionnelle à 122, Fifth Avenue, New York, NY 10011 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
6. Divers.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Obioma Anthony EBISIKE, né le 12 décembre 1975 au Nigéria, avec adresse professionnelle à 122, Fifth Avenue, New York, NY 10011 (Etats-Unis d'Amérique), en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, de payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé Unique, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/32179. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053450/159.

(160012292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Canyon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.469,43.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.678.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Canyon Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-seven thousand three hundred forty-nine United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,349.429) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.678 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 4 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) number 1095 of 30 April 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have

been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Canyon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-seven thousand four hundred sixty-nine United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,469.429) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.599 (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Pétange by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the share capital of the Company is set at twenty-seven thousand three hundred forty-nine United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,349.429) represented by six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class A1 shares (the Class A1 Shares), six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class B1 shares (the Class B1 Shares), one million eight hundred thirty-seven thousand eight hundred and forty-five (1,837,845) class C1 shares (the Class C1 Shares), five million four hundred ninety-eight thousand six hundred eighty-eight (5,498,688) class C2 shares (the Class C2 Shares), and twenty million (20,000,000) class V shares (the Class V Shares), all in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty United States Dollars (USD 120) in order to bring it from its present amount of twenty-seven thousand three hundred forty-nine United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,349.429) to the amount of twenty-seven thousand four hundred sixty-nine United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,469.429), by way of the issuance of one hundred twenty thousand (120,000) class C1 shares in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase as specified under item 1. above by way of a contribution in cash;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

IV. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty United States Dollars (USD 120) in order to bring it from its present amount of twenty-seven thousand three hundred forty-nine United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,349.429) to the amount of twenty-seven thousand four hundred sixty-nine United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,469.429), by way of the issuance of one hundred twenty thousand (120,000) class C1 shares in registered form, and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one hundred twenty thousand (120,000) class C1 shares in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each and pays them up by a contribution in cash in an amount of thirty thousand eight hundred eighty-three United States Dollars fifty-nine United States Cents (USD 30,883.59), it being understood that such contribution is to be allocated as follows:

- of one hundred twenty United States Dollars (USD 120) to the share capital account of the Company; and
- thirty thousand seven hundred sixty-three United States Dollars fifty-nine United States Cents (USD 30,763.59) to the share premium account of the Company.

The amount of thirty thousand eight hundred eighty-three United States Dollars fifty-nine United States Cents (USD 30,883.59) is at the Company's disposal.

Third resolution

In the light of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty-seven thousand four hundred sixty-nine United States Dollars forty-two United States Cents and nine tenths of a United States Cent (USD 27,469.429) represented by six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class A1 shares (the Class A1 Shares), six thousand four hundred and forty-eight (6,448) class B1 shares (the Class B1 Shares), one million nine hundred fifty-seven thousand eight hundred and forty-five (1,957,845) class C1 shares (the Class C1 Shares), five million four hundred ninety-eight thousand six hundred eighty-eight (5,498,688) class C2 shares (the Class C2 Shares), and twenty million (20,000,000) class V shares (the Class V Shares), all in registered form and having a nominal value of one tenth of a United States Cent (USD 0.001) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Pétange, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de décembre.

Par devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Canyon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-sept mille trois cent quarante-neuf dollars américains et quarante-deux centimes de dollar américain et neuf dixièmes de centime de dollar américain (USD 27.349,429) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.678 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1095 du 30 avril 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 octobre 2015, suivant un acte du notaire instrumentant, dont la publication au Mémorial est en cours.

A COMPARU:

Canyon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt-sept mille quatre cent soixante-neuf dollars américains quarante-deux centimes de dollar américain et neuf dixièmes de centime de dollar américain (USD 27.469,429) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.599 (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille trois cent quarante-neuf dollars américains et quarante-deux centimes de dollar américain et neuf dixièmes de centime de dollar américain (USD 27.349,429) représenté par six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1), un million huit cent trente-sept mille huit cent quarante-cinq (1.837.845) parts sociales de classe C1 (les Parts Sociales de Classe C1), cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-huit (5.498.688) parts sociales de classe C2 (les Parts Sociales de Classe C2) et

vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe V (les Parts Sociales de Classe V), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est formulé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt dollars américains (USD 120) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille trois cent quarante-neuf dollars américains et quarante-deux centimes de dollar américain et neuf dixièmes de centime de dollar américain (USD 27.349,429) au montant de vingt-sept mille quatre cent soixante-neuf dollars américains quarante-deux centimes de dollar américain et neuf dixièmes de centime de dollar américain (USD 27.469,429), par l'émission de cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C1 sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social précisée au point 2. ci-dessus par apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt dollars américains (USD 120) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille trois cent quarante-neuf dollars américains et quarante-deux centimes de dollar américain et neuf dixièmes de centime de dollar américain (USD 27.349,429) au montant de vingt-sept mille quatre cent soixante-neuf dollars américains quarante-deux centimes de dollar américain et neuf dixièmes de centime de dollar américain (USD 27.469,429), par l'émission de cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C1 sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et l'entière libération de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt mille (120.000) parts sociales de classe C1 sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune et les libère par un apport en numéraire d'un montant de trente mille huit cent quatre-vingt-trois dollars américains et cinquante-neuf centimes de dollar américain (USD 30.883,59), étant entendu que cet apport sera affecté de la manière suivante:

- cent vingt dollars américains (USD 120) au compte de capital social de la Société; et
- trente mille sept cent soixante-trois dollars américains et cinquante-neuf centimes de dollar américain (USD 30.763,59) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de trente mille huit cent quatre-vingt-trois dollars américains et cinquante-neuf centimes de dollar américain (USD 30.883,59) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille quatre cent soixante-neuf dollars américains quarante-deux centimes de dollar américain et neuf dixièmes de centime de dollar américain (USD 27.469,429), représenté par six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), six mille quatre cent quarante-huit (6.448) parts sociales de classe B1 (les Parts Sociales de Classe B1), un million neuf cent cinquante-sept mille huit cent quarante-cinq (1.957.845) parts sociales de classe C1 (les Parts Sociales de Classe C1), cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-huit (5.498.688) parts sociales de classe C2 (les Parts Sociales de Classe C2) et vingt millions (20.000.000) de parts sociales de classe V (les Parts Sociales de Classe V), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un dixième de centime de dollar américain (USD 0,001) chacune.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

Dont acte, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Cet acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053483/193.

(160012796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Food Delivery Holding 2. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 192.177.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December, before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175.738, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg ("EMOFood"), and having a share capital of one hundred forty-four thousand three hundred seventeen euros (EUR 144,317),

being the holder of 11,250 Series A shares,

here represented by Mr. Bastien Burin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal,

2. Juwel 220. V V UG (haftungsbeschränkt), a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the commercial register (Handelsregister) at the local court of Charlottenburg (Amtsgericht Charlottenburg), Germany, under no. HRB 161013 B, having its registered office at Schreiberhauer Straße 30, 10317 Berlin, Germany (the "Trustee"),

being the holder of 1,250 common shares,

here represented by Mr. Bastien Burin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties 1. to 2. (the "Shareholders") are all the current shareholders of Food Delivery Holding 2 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 192177, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 7 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3903 on 17 December 2014.

The articles of incorporation were not amended yet.

The Shareholders represent the entire share capital and have waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of seventeen thousand eight hundred twenty two euros (EUR 17,822.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirty thousand three hundred twenty two euros (EUR 30,322.-) by issuing seventeen thousand eight hundred twenty two (17,822) Series A shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

2. Subsequent amendment of article five point one 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“5.1. The Company’s share capital is set at thirty thousand three hundred twenty two euros (EUR 30,322.-) represented by:

5.1.1 one thousand two hundred fifty (1,250) common shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Common Shares”); and

5.1. twenty nine thousand seventy two (29,072) series A shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Series A Shares”).

5.1.3 The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.”

3. Subsequently, decision to grant power to any manager of the Company, regardless of his category, as well as Magdalena Staniczek, each acting individually and with full power of substitution, to update and sign solely, the shareholders’ register of the Company.

4. Miscellaneous.

Having duly considered each item of the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company’s share capital by an amount of seventeen thousand eight hundred twenty two euros (EUR 17,822.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirty thousand three hundred twenty two euros (EUR 30,322.-) by issuing seventeen thousand eight hundred twenty two (17,822) Series A shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

Subscription

The issued seventeen thousand eight hundred twenty two (17,822) Series A shares have been duly subscribed by EMO-Food, aforementioned, for the price of seventeen thousand eight hundred twenty two euros (EUR 17,822.-).

Payment

The seventeen thousand eight hundred twenty two (17,822) Series A shares subscribed by EMOFood, aforementioned, have been entirely paid up through a contribution in kind in the aggregate amount of seventeen thousand eight hundred twenty two euros (EUR 17,822.-) consisting in a receivable held by EMOFood, aforementioned, against the Company, which is valued at least at seventeen thousand eight hundred twenty two euros (EUR 17,822.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of seventeen thousand eight hundred twenty two euros (EUR 17,822.-) shall be allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article five point one 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“5.1. The Company’s share capital is set at thirty thousand three hundred twenty two euros (EUR 30,322.-) represented by:

5.1.1 one thousand two hundred fifty (1,250) common shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Common Shares”); and

5.1.2 twenty nine thousand seventy two (29,072) series A shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the “Series A Shares”).

5.1.3 The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the Law.”

Third resolution

The general meeting of shareholders hereby grants power to any manager of the Company, regardless of his category, as well as to Magdalena Staniczek, each acting individually and with full power of substitution, to update and sign solely, the shareholders’ register of the Company.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately EUR 1,500.-

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunundzwanzigsten Dezember,
vor uns, Maître Cosita Delvaux, Notarin, ansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

Sind erschienen:

1. Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die gemäß den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gegründet wurde und weiterhin besteht, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 175.738, mit eingetragener Adresse 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg und einem Stammkapital von einhundertvierundvierzigtausenddreihundert siebenzehn Euro (EUR 144.317), ("EMOFood"),

Inhaber von 11.250 Serie A-Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Bastien Burin, lawyer, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht,

2. Juwel 220. V V UG, eine eine Unternehmergesellschaft mit beschränkter Haftung; die gemäß den Gesetzen der Bundesrepublik Deutschland gegründet wurde und weiterhin besteht, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 161013 B, mit Sitz in Schreiberhauer Straße 30, 10317 Berlin, Deutschland (der "Treuhand"),

Inhaber von 1.250 Stammanteilen Anteilen,

hier vertreten durch Herrn Bastien Burin, lawyer, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht.

Besagte Vollmachten wurden durch den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien sowie durch den Notar ne variatur paraphiert. Sie verbleiben im Anhang der vorliegenden Urkunde und werden gemeinsam bei der zuständigen Stelle eingereicht.

Die Parteien 1. und 2. (die "Gesellschafter") sind die derzeitigen Gesellschafter der Food Delivery Holding 2 S.à r.l. (nachfolgend die "Gesellschaft"), a société à responsabilité limitée, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 192177, gegründet durch Urkunde des Notars Henri Hellinckx, ansässig in Luxemburg, vom 7. November 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 3903 am 17. Dezember 2014.

Die Satzung wurde bislang noch nicht geändert.

Die Gesellschafter vertreten das gesamte Stammkapital und haben auf das Erfordernis der vorherigen Einberufung verzichtet. Die Generalversammlung ist ordnungsgemäß zusammengekommen und im Hinblick auf die folgende Tagesordnung beschlussfähig:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft in Höhe von aktuell zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) um einen Betrag von siebzehntausendachthundertzweiundzwanzig Euro (EUR 17.822,-) auf insgesamt dreißigtausenddreihundertzweiundzwanzig Euro (EUR 30.322,-) durch Ausgabe von siebzehntausendachthundertzweiundzwanzig (17.822) Serie A-Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00).

2. Anschließende Änderung des Artikels fünf Punkt eins (5.1) der Satzung der Gesellschaft, sodass dieser nun wie folgt lauten soll:

“ 5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft ist auf dreißigtausenddreihundertzweiundzwanzig Euro (EUR 30.322,-) festgesetzt. Dies entspricht:

5.1.1 eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Stammanteilen, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Stammanteile“).

5.1.2 neunundzwanzigtausendsiebenundzwanzig (29.027) Serie A-Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die "Serie A-Anteile").

5.1.3 Die an die Anteile gebundenen Rechte und Pflichten sind identisch, soweit durch diese Satzung oder das Gesetz von 1915 nichts Gegenteiliges bestimmt ist.”

3. Anschließender Beschluss, jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Magdalena Staniczek zu bevollmächtigen, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung zu aktualisieren und zu unterzeichnen.

4. Verschiedenes.

Nachdem jeder Punkt der Tagesordnung ordnungsgemäß geprüft wurde, fasst die Generalversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von aktuell zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) um einen Betrag von siebzehntausendachthundertzweiunddzwanzig Euro (EUR 17.822,-, auf insgesamt dreißigtausenddreihundertzweiundzwanzig Euro (EUR 30.322,-) durch Ausgabe von siebzehntausendachthundertzweiunddzwanzig (17.822) Serie A-Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) zu erhöhen

Zeichnung

Die ausgegebenen Serie A-Anteile in Höhe von siebzehntausendachthundertzweiunddzwanzig (17.822) wurden ordnungsgemäß von EMOFood zu dem oben genannten Preis in Höhe von siebzehntausendachthundertzweiunddzwanzig Euro (EUR 17.822,-) gezeichnet.

Zahlung

Die oben genannten siebzehntausendachthundertzweiunddzwanzig (17.822) durch EMOFood gezeichneten Serie A-Anteile, wurden vollständig durch Leistung einer Sacheinlage in Höhe von siebzehntausendachthundertzweiunddzwanzig Euro (EUR 17.822,-) eingezahlt. Die Sacheinlage besteht aus einer offenen Forderung der EMOFood gegen die Gesellschaft, die auf einen Betrag in Höhe von mindestens siebzehntausendachthundertzweiunddzwanzig Euro (EUR 17.822,-) geschätzt wird.

Der Nachweis über das Bestehen und den Wert der oben genannten Sacheinlage wurde gegenüber dem unterzeichnenden Notar erbracht.

Der Gesamtbetrag der Sacheinlage in Höhe von siebzehntausendachthundertzweiunddzwanzig Euro (EUR 17.822,-) wird dem Stammkapital der Gesellschaft zugewiesen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel fünf Punkt eins (5.1) der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

“ **5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft ist auf dreißigtausenddreihundertzweiundzwanzig Euro (EUR 30.322) festgesetzt. Dies entspricht:

5.1.1 eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Stammanteilen, mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Stammanteile“).

5.1.2 neunundzwanzigtausendzweiundsiebzig (29.072) Serie A-Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die“Serie A-Anteile“).

5.1.3 Die an die Anteile gebundenen Rechte und Pflichten sind identisch, soweit durch diese Satzung oder das Gesetz von 1915 nichts Gegenteiliges bestimmt ist.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung bevollmächtigt hiermit jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Magdalena Staniczek, das Anteilhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung zu aktualisieren und alleine zu unterzeichnen.

Kosten und Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder Gebühren gleich welcher Art, welche durch die Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

Die vorliegende Urkunde wurde in Luxemburg, am oben angegebenen Tag ausgefertigt.

Der unterzeichnende Notar ist der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig und erklärt hiermit, dass auf Anfrage der anwesenden Parteien die vorliegende Urkunde auf Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung verfasst wurde. Auf Anfrage der anwesenden Parteien gilt im Fall einer Abweichung gegenüber der deutschen Fassung die englische Fassung dieser Urkunde.

Nachdem diese Urkunde dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar mit Namen und Wohnort bekannt ist, vorgelesen wurde, unterzeichnet der Bevollmächtigte gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: B. BURIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Januar 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016053592/199.

(160012235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Innit International SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.431.

L'an deux mille quinze, le trentième-et-unième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Maître Jérémie FERRIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial (le «Mandataire») de la société anonyme «INNIT INTERNATIONAL SCA», établie et ayant son siège au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189.431 (la «Société»), en vertu de résolutions du conseil de gérance de EM GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186.945, agissant en sa qualité d'associé commandité de la Société («l'Associé Commandité») signées le 30 décembre 2015.

Une copie des Résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2891 du 8 octobre 2014, et les statuts de la Société n'ont jamais été modifié jusqu'à ce jour (les «Statuts»).

La partie comparante, agissant en sa qualité de Mandataire, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Les articles 5.1 à 5.2 des Statuts de la Société disposent que:

« **5.1. Capital social.** La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions divisé en trente et un mille (31.000) actions de commandité et trois millions soixante-neuf-mille (3.069.000) actions de commanditaires, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Sous réserve des stipulations en matière de capital autorisé, le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires comme en matière de modification des statuts, à condition d'obtenir l'accord de (s) Associé (s) Commandité(s) conformément aux dispositions de l'article 111 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Les termes Action et Actions ou Actionnaire et Actionnaires dans ces Statuts englobent sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions de Commanditaire et les Actions de Gérant Commandité et les propriétaires d'Actions de Commanditaire et d'Actions de Gérant Commandité.

5.2. Capital autorisé. La Société a un capital autorisé de 500.000.000 EUR (cinq cent millions d'euros), représenté par 50.000.000.000 (cinquante milliard) actions d'une valeur nominale de 0,01- EUR (un centime d'euro) chacune.

L'Associé Commandité est autorisé à procéder à une augmentation de capital dans les limites du montant total du capital autorisé périodiquement, en toute ou en partie pendant une période commençant l'acte notarié adoptant les présents statuts, et expirant au cinquième anniversaire de cette date.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Associé Commandité est autorisé à déterminer les conditions de souscription et à accepter les souscriptions.

Dans le cadre de cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi, l'Associé Commandité est autorisé, à son entière discrétion, à renoncer en tout ou en partie, à limiter, ou à assortir de conditions tous droits de souscriptions privilégiés des actionnaires existants et à fixer le montant éventuel des primes d'émissions qui devra être payé par les souscripteurs.

L'Associé Commandité est autorisé à décider l'émission par la Société d'obligations qu'elles soient ou non convertibles ou remboursables ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital aux termes et conditions fixés par l'Associé Commandité.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Associé Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Associé Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier l'Article 5 des statuts afin de constater l'augmentation intervenue et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

Suite à la décision de l'Associé Commandité en date du 30 décembre 2015 d'émettre des actions hors du capital autorisé de la Société et en excluant tout droit de préemption des actionnaires existants de la Société, 70.990 (soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix) actions de commanditaires vested (les «Actions de Commanditaires Vested»), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR, ayant les mêmes droit et obligations que les actions de commanditaires existantes, ont été émises, souscrites, et toutes intégralement libérées, pour un prix de souscription de 709,90 EUR (sept cent neuf Euros

et quatre-vingt-dix Cents), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 30.525,70 EUR (trente mille cinq cent vingt-cinq Euros et soixante-dix Cents), intégralement payée.

II. La liste des souscripteurs et la preuve de ces souscriptions ont été données au notaire instrumentant.

III. Le montant de 31.235,60 EUR (trente mille deux cent trente-cinq Euros et soixante Cents) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

IV. En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté et fixé à un montant total de 31.709,90 EUR (trente-et-un mille sept cent neuf Euros et quatre-vingt-dix Cents) divisé en trois millions cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.170.990) actions divisé en trente et un mille (31.000) actions de commandité et trois millions cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.139.990) actions de commanditaires, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

V. Suite à l'augmentation de capital, l'Associé Commandité a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts, qui doit désormais être lu comme suit:

“ **5.1. Capital social.** La Société a un capital social de trente-et-un mille sept cent neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 31.709,90), représenté par trois millions cent soixante-dix mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.170.990) actions divisé en trente et un mille (31.000) actions de commandité et trois millions cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.139.990) actions de commanditaires, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.”

VI. Suite à l'augmentation de capital, l'Associé Commandité a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5.2 des Statuts, qui doit désormais être lu comme suit:

“ **5.2. Capital autorisé.** La Société a un capital autorisé de 499.999.290,10 EUR (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt dix euros et dix cents), représenté par 49.999.929.010 (quarante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-neuf mille dix) actions d'une valeur nominale de 0,01- EUR (un centime d'euro) chacune.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du Mandataire le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête du même Mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December;

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand- Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Me. Jérémie FERRIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as special attorney (the “Attorney”) of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) “INNIT INTERNATIONAL SCA.”, established and having its registered office in 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 189.431, (the “Company”), pursuant to resolutions of the board of managers of EM GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.945 acting in its capacity as general partner (gérant commandité) of the Company (the “General Partner”) signed on 30 December 2015 (the “Resolutions”).

A copy of the Resolutions, having been signed “ne varietur” by the Attorney and by the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg (Grand-duchy of Luxembourg) at that time, on 22 July 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2891 of 8 October 2014 and the articles of association (the “Articles”) have never been amended.

The appearing party, acting in his capacity as Attorney, requested the notary to record the following:

I. Article 5.1 to 5.2 of the Articles provide as follows:

5.1. Share capital. The Company has share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares divided into thirty-one thousand (31,000) general partner shares (the

General Partner Shares) and three million sixty-nine thousand (3,069,000) limited partner shares (the Limited Partner Shares), of a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

Subject to the provisions in terms of authorised capital, the share capital may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders as in terms of amendment of the Articles of Association, provided the agreement is obtained of the General Partner(s) pursuant to the provisions of Article 111 of the Law of 10 August 1915 on trading companies, as amended (the "Law").

The Company may, under the terms and conditions provided by the Law, buy back its own shares.

The terms Share and Shares or Shareholder and Shareholders in these Articles of Association encompass, unless implicitly or explicitly provided otherwise, the Limited Partner Shares and the General Partner Shares and the owners of Limited Partner Shares and of General Partner Shares.

5.2. Authorised capital. The Company has authorised capital of EUR 500,000,000 (five hundred million euros), represented by 50,000,000,000 (fifty billion) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each.

The General Partner is authorised to make a capital increase within the limits of the total amount of the authorised capital periodically, in all or in part for a period commencing on the notarised deed adopting the Articles of Association herein, and expiring on the fifth anniversary of this date.

The duration or the extent of this authorisation may be extended periodically by resolution of the Shareholders in the General Meeting deciding under the same rules of majority as for the amendment of the Articles of Association herein.

The General Partner is authorised to determine the subscription terms and conditions and to accept the subscriptions.

Within the framework of this authorisation to increase the capital and pursuant to article 323 (5) of the Law, the General Partner is authorised, at its full discretion, to waive in all or in part, to limit, or to include conditions for all preferential subscription rights of existing shareholders and to fix the potential amount of the shares premium which shall be paid by the subscribers.

The General Partner is authorised to decide as to the issue by the Company of bonds whether or not they are convertible or redeemable under the terms and conditions determined by the General Partner.

Further to each partial or total capital increase made by the General Partner pursuant to the provisions herein above, the General Partner shall take the necessary measures to amend Article 5 of the Articles of Association in order to recognise the increase made and is authorised to take or to authorise all the measures required for the enforcement and the publication of such amendment pursuant to the law.”

II. Pursuant to the decision of the General Partner dated 30 December 2015 to issue shares out of the authorised share capital of the Company and with exclusion of pre-emption rights of existing shareholders of the Company, 70,990 vested limited partner shares with a nominal value of EUR 0.01 each (the “Vested Limited Partner Shares”) (actions de commandité), were issued and subscribed, all fully paid-up, for a subscription price of EUR 709.90 (seven hundred nine Euros ninety cents) together with a share premium amounting to EUR 30,525.70 (thirty thousand five hundred twenty-five Euros and seventy cents), fully paid-up.

III. The list of the subscribers and the accuracy of the subscriptions has been evidenced to the undersigned notary.

IV. The amount of EUR 31,235.60 (thirty-one thousand two hundred thirty-five Euros and sixty cents) is at the free disposal of the Company as it has been evidence to the undersigned notary.

V. In consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of EUR 31,709.90 (thirty-one thousand seven hundred nine Euros and ninety-cents) divided into three million one hundred seventy thousand nine hundred ninety (3,170,990) shares divided into thirty-one thousand (31,000) general partner shares (the General Partner Shares) and three million one hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety (3.139.990) limited partner shares (the Limited Partner Shares), of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

VI. As a result of this capital increase, the first paragraph of article 5.1 of the Articles is to be amended and shall henceforth be read as follows:

“ **5.1. Share capital.** The Company has share capital of thirty-one thousand seven hundred nine euros and ninety cents (EUR 31,709.90), represented by three million one hundred seventy thousand nine hundred ninety (3,170,990) shares divided into thirty-one thousand (31,000) general partner shares (the General Partner Shares) and three million one hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety (3.139.990) limited partner shares (the Limited Partner Shares), of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

VII. As a result of this capital increase, the first paragraph of article 5.2 of the Articles is to be amended and shall henceforth be read as follows:

“ **5.2. Authorised capital.** The Company has an authorised capital of EUR 499,999,290.10 (four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand two hundred ninety euros and ten cents), represented by 49,999,929,010 (forty billion nine hundred ninety-nine million nine hundred twenty-nine thousand ten) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each.”

50335

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above Attorney, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same Attorney, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Attorney, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Attorney has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: J. FERRIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 5 janvier 2016. 2LAC/2016/191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053681/184.

(160012761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

InfraVia GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 199.165.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

InfraVia Partners, a French company simplified by shares (société par actions simplifiée) with registered office at 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 510 045 404,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11, 2015. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "InfraVia GP S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of EUR 12.500,00, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199165, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 6, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2693, dated October 1, 2015, and whose articles of association have never been amended since then.

Resolutions

I. The sole shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and insert a new paragraph in article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is to act as the general partner (associé commandité) of one or several partnership (s) (either common limited partnership or special limited partnership). The Company will notably act as general partner of Infravia European Fund III SCSp, a special limited partnership (société en commandite spéciale), established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to

purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.»

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from December 11, 2015.

III. As a result of the transfer of the registered seat, the sole shareholder resolves to amend article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

IV. The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation, with immediate effect, of the following persons:

- Mr. Vincent Levita,, as category A manager of the Company; and
- Ms. Krystel Stoffel, as category B manager of the Company.

V. The sole shareholder resolves to grant them discharge for the execution of their mandates from the date of their appointment until the date of their resignation.

VI. The sole shareholder resolves to appoint, with immediate effect and for an unlimited duration, the following person as category A manager of the Company:

- Mrs. Laëtitia Féraud, Chief Operating Officer, born on June 22, 1975, in Gennevilliers, France, with professional address at 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France.

VII. The sole shareholder resolves to appoint, with immediate effect and for an unlimited duration, the following person as category B manager of the Company:

- Mr. Jean-Michel Chamonard, Partner, born on June 3, 1976 in Lyon, France, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

VIII. The sole shareholder resolves to acknowledge that following the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is now composed as follows:

Category A manager:

- Mrs. Laëtitia Féraud,

Category B managers:

- Mr. Jean-Michel Chamonard,
- Mr. Christophe Gaul.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

InfraVia Partners, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 510 045 404,

ici représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «InfraVia GP S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital de EUR 12.500,00, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199165, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 6 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2693, en date du 1^{er} octobre 2015, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

Résolutions

I. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et d'insérer un nouvel alinéa 1 à l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est d'agir en qualité d'associé commandité d'une ou de plusieurs société(s) en commandite (soit société en commandite simple ou société en commandite spéciale). La Société agira notamment en qualité d'associé commandité d'InfraVia European Fund III SCSp, une société en commandite spéciale établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date des présentes.

III. Suite au transfert de siège social, l'associé unique décide de modifier l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

IV. L'associé unique décide de reconnaître la démission, avec effet immédiat, des personnes suivantes:

- M. Vincent Levita, en tant que gérant de catégorie A; et
- Mme. Krystel Stoffel, en tant que gérant de catégorie B.

V. L'associé unique décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat à partir de la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

VI. L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, la personne suivante en tant que gérant de catégorie A:

- Mme Laëtitia Féraud, Chief Operating Officer, née le 22 juin, 1975, à Gennevilliers, France, avec adresse professionnelle au 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France.

VII. L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B:

- M. Jean-Michel Chamonard, associé, né le 3 juin 1976 à Lyon, France, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

VIII. L'associé unique décide de reconnaître que suite aux démissions et nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de Catégorie A:

- Mme Laëtitia Féraud,

Gérants de Catégorie B:

- M. Jean-Michel Chamonard,

- M. Christophe Gaul.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016053655/166.

(160012773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.098.550,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

In the year two thousand and fifteen, the thirtieth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of PRB Luxembourg International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 140.891 and having a share capital of USD 272,098,400 (the Company). The Company was incorporated on August 5, 2008 pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 5, 2008 under number 2170. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on January 28, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on March 17, 2015 under number 731.

THERE APPEARED

PR Beverages Cyprus (Russia) Holding Limited, a company duly organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office in Nicosia 1066, Cyprus, Julia House, 3 Themistokli Dervi Street, registered with the Registrar of Companies of the Republic of Cyprus under number 231182 (the Sole Shareholder),

represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty United States Dollars (USD 50.00) in order to bring it from its present amount of two hundred seventy-two million ninety-eight thousand five hundred United States Dollars (USD 272,098,500) represented by five million four hundred forty-one thousand nine hundred seventy (5,441,970) shares in registered form, with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.00) each, to two hundred seventy-two million ninety-eight thousand five hundred United States Dollars (USD 272,098,550) by way of the issuance of one

(1) new share of the Company, with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.00) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital and the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of fifty United States Dollars (USD 50.-) in order to bring it from its present amount of two hundred seventy two million ninety eight thousand five hundred United States Dollars (USD 272,098,500.-) represented by five million four hundred forty one thousand nine hundred seventy (5,441,970) shares in registered form, with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, to two hundred seventy-two million ninety-eight thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 272,098,550.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares that it subscribes for the one (1) newly issued share of the Company, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each and to fully pay up such shares by a contribution of a receivable that it holds against the Company for an amount of forty nine million four hundred twenty two thousand four hundred thirty six United States Dollars and forty four Cents (USD 49,422,436.44) (the Contribution) which shall be allocated as follows:

- an amount of fifty United States Dollars (USD 50.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- the remaining amount of forty nine million four hundred twenty two thousand three hundred eighty six United States Dollars and forty four Cents (USD 49,422,386.44) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Claim is evidenced in the interim accounts of the Company as at 26 December 2015 2015 (the "Interim Accounts").

The value of the Claim has been proved to the undersigned notary by a statement of contribution value (the "Statement of Contribution Value") issued on 29 December 2015 by the Company which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at forty nine million four hundred twenty two thousand three hundred eighty six United States Dollars and forty four Cents (USD 49,422,386.44) This Statement of Contribution Value and the Interim Accounts, after having been after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred seventy-two million ninety-eight thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 272,098,550.-), represented by five million four hundred forty-one thousand nine hundred seventy one (5,441,971) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7.000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze le trentième jour du mois de décembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de PRB Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.891 et disposant d'un capital social de USD 272,098,400 (la Société). La Société a été constituée le 5 août 2008, suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 septembre 2008, numéro 2170. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 janvier 2015, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 mars 2015, numéro 731.

A COMPARU:

PR Beverages Cyprus (Russia) Holding Limited, une société dûment organisée et constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Nicosia 1065, Chypre, Julia House, 3 Themistokli Dervi Street, immatriculée au Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro 231182 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER-MOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante dollars américains (USD 50,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents dollars américains (USD 272.098.500,-) représenté par cinq millions quatre cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix (5.441.970) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 272.098.550,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport d'une créance que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société.

2. Souscription et libération à l'augmentation de capital comme mentionné au point 1. ci-dessus par d'une créance que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital spécifiée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante dollars américains (USD 50,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents dollars américains (USD 272.098.500,-) représenté par cinq millions quatre cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix (5.441.970) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 272.098.550,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD

50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport en nature de d'une créance que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire à une (1) part sociale nouvelle mentionnée ci-dessus, la libérer entièrement par apport en nature d'une créance qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant total de quarante-neuf million quatre cent vingt-deux mille quatre cent trente-six dollars américains et quarante-quatre centimes (USD 49.422.436,44) affecté comme suit:

- un montant de cinquante dollars américains (USD 50,-) au capital social de la Société;
- le solde au montant de quarante-neuf million quatre cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six dollars américains et quarante-quatre centimes (USD 49.422.386,44) au compte prime d'émission de la Société.

La Créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 26 décembre 2015 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par une déclaration sur la valeur de l'apport (la "Déclaration sur la Valeur de l'Apport") émise le 29 décembre 2015 par la Société qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins quarante-neuf million quatre cent vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-six dollars américains et quarante-quatre centimes (USD 49.422.386,44).

La Déclaration sur la Valeur de l'Apport et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin qu'il se lise dorénavant comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 272.098.550,-) représenté par cinq millions quatre cent quarante et un mille neuf cent soixante et onze (5.441.971) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/87. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053826/190.

(160012696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

OKIDO s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 203.179.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the fourth of January.

Before Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage (Grand- Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Jérôme DAVE, company manager, born in Rocourt (Belgique), on January 20th, 1974, residing at B-6717 Thiaumont, rue de la Brasserie, 495.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the company is to provide all services and advisory services in the business field, and the company may develop Internet and IT solutions and services. This specifically includes, but is not limited to, the implementation and use of software packages and of online and off-line services, the development, sale, distribution, and use of online and mobile applications, the use of third-party data, the use of public websites and social networks, the sale and supply of advertising space on websites to third parties, including sponsoring, or other co-branding agreements with third parties.

The company also aims to acquire interests in any form in other Luxembourg or foreign companies, as well as to control and enhance those interests. It may specifically purchase transferable securities via contribution, subscription, a call option of in any other manner, and dispose of them via sale, transfer, exchange, or otherwise. The company may borrow, and grant the companies in which it holds a direct and significant interest any assistance, loans, advances or guarantees. It may also act as a guarantor for other legal entities or natural persons.

The company may also perform any industrial, commercial, investment, or property transactions that directly or indirectly relate to its corporate object, in whole or in part, or that would be likely to further or encourage the development of said object. Likewise, it may enter into any collaboration, rationalisation, or partnership with any other company with an object that is similar or related to its own object, or where the object is likely to further its own object, even on an indirect basis. The company is authorised to open subsidiaries or branches in both the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «OKIDO s.à r.l.».

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (€ 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

The act of nomination will determine the duration of their mandates and their powers.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in such place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Mr. Jérôme DAVE.

The shares subscribed have been fully paid up by a payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euros (€ 1,100.-).

Decisions of the shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at one. Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time: Mr. Jérôme DAVE, prenamed.
- 2) The company shall be bound by the individual signature of the manager.
- 3) The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
- 4) The appearing person approves all the agreements signed and the formalities performed in the name of the company under incorporation.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn at Bascharage, at the notary's office, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatre janvier.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jérôme DAVE, gérant de société, né à Rocourt (Belgique), le 20 janvier 1974, demeurant à B-6717 Thiaumont, rue de la Brasserie, 495.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet toutes prestations de services et conseils économiques et peut procéder à la réalisation de solutions et services internet et informatiques. Cela comprend notamment, mais sans s'y limiter, la mise en oeuvre et l'exploitation de logiciels et de services en ligne et hors ligne, le développement, la vente, la distribution et l'exploitation d'applications en ligne et mobiles, l'exploitation de données de tiers, l'exploitation de sites web publics et de réseaux sociaux, la vente et la fourniture d'espaces publicitaires sur des sites web à des tierces parties, y compris le parrainage ou d'autres accords de co-branding avec tiers.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra également se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société peut également accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en développer ou faciliter la réalisation. Elle peut de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou

autres avec toute société ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à développer, même indirectement, la réalisation du sien.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «OKIDO s. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à tout endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute autre personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Jérôme DAVE, préqualifié.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille cent euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à un. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme DAVE, préqualifié.

2) La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

3) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

4) Le comparant ratifie tous les contrats conclus et les démarches entreprises au nom de la société en formation.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DAVE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 janvier 2016. Relation: ILAC/2016/899. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016053797/267.

(160013069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Blairhill Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 135.706.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "BLAIRHILL HOLDING S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 135.706, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 461 of February 22nd, 2008.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen and to amend consequently article 3, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 3. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de BLAIRHILL HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.706, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 22 février 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 3, premier paragraphe des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier paragraphe.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054130/110.

(160013942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

CRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.584.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORF, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

LUXAC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.534

represented by Ms Aurélie BARTHELEMY, private employee, residing professionally at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 18th, 2015,

which proxy, after having been signed “ne varietur” by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the stamp and registration duties.

The appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to enact and state as follows:

- the appearing party is the sole shareholder of CRS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B161,584, incorporated by a deed enacted on June 14th 2011 by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2121 on September 10th, 2011 (the “Company”);

- The issued capital of the Company is set at two million three hundred and seventy-five thousand euros (EUR 2,375,000.-) divided into two million three hundred and seventy-five thousand (2,375,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company resolves to proceed with the anticipatory and immediate dissolution of the Company with effect as of today and to put the Company into liquidation;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company resolves that he will act as liquidator of the Company;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company approves the liquidation accounts of the Company;

- the appearing party, in his capacity as sole shareholder of the Company grants full discharge to the Company's directors for their respective duties up to this date;

- the appearing party, in his capacity as liquidator of the Company, states that:

1. all liabilities of the Company are settled or retained;

2. the Company's activities having ceased, the sole shareholder is thus vested with the totality of assets and declares and undertakes to assume and settle all and any liabilities of the terminated Company whether known but unpaid or unknown yet.

As a consequence thereof, the appearing party has requested the notary to enact and state that:

1. the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

2. it should be proceeded with the registration of the cancellation of all issued shares in the share register of the Company;

3. all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office. The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration with regard to the liquidation of the Company.

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with this deed have been estimated at about EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read and interpreted in the language known by the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, and the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LUXAC S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dûment constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B161.534

ici valablement représentée par Mme Aurélie BARTHELEMY, employée privée, demeurant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 18 décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité d'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire d'acter et déclarer que:

- le comparant est l'unique actionnaire de la société CRS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.458, constituée suivant un acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 juin 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2121 le 10 septembre 2011 (la «Société»);

- Le capital émis de la Société est fixé à deux millions trois cent soixante-quinze mille euros (2.375.000,-EUR) divisé en deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune;

- la partie comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société décide de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société à compter de ce jour et de mettre ladite Société en liquidation;

- la partie comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société décide qu'il agira en tant que liquidateur de la Société;

- la partie comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société approuve les comptes de liquidation de la Société;

- la partie comparante, en sa capacité d'actionnaire unique de la Société accorde décharge pleine et entière, à compter de ce jour, aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs devoirs respectifs;

- ladite partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société déclare que:

1. les engagements de la Société ont été réglés ou provisionnés;

2. les activités de la Société ayant cessé, l'unique actionnaire a acquis la totalité des actifs et déclare et s'engage à assumer et régler tous les engagements de la Société liquidée qu'ils soient connus mais non encore payés ou inconnus à ce jour.

En conséquence, la partie comparante a requis le notaire d'acter et déclarer que:

1. la liquidation de la Société doit être considérée comme accomplie et clôturée;

2. il doit être procédé à l'enregistrement, dans le registre des actionnaires de la Société de l'annulation de toutes les actions émises;

3. tous les registres et documents de la Société doivent être conservés pendant la durée légale de 5 ans à l'ancien siège social de la Société.

Le porteur de la copie du présent acte se verra octroyer tous pouvoirs utiles afin de procéder aux publications légales et à l'enregistrement relatifs à la liquidation de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 1.300,- EUR (mille trois cents euros).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Cet acte ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BARTHELEMY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: ILAC / 2015 / 42611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054198/109.

(160014400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Plafotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 13, Zac Klengbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 110.865.

L'an deux mille seize, le treize janvier

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PLAFOTECH S.A.", établie et ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Mokeler, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 160 du 24 janvier 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.865.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Danielle GUELFF, demeurant au 9 Avenue du Dr Gaasch à L-4818 RODANGE

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Mokeler à L-7795 Bissen 13 Zac Klengbousbiérg, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les TROIS CENTS (300) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (EUR 500.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée; cette liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signées par les membres du bureau, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Mokeler à L-7795 Bissen 13 Zac Klengbousbiérg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi à Bissen".

Le restant de l'article 2 restant inchangé.

50352

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Danielle Guelff, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1159. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056948/53.

(160016682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

SNA Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck festzulegen.

R.C.S. Luxembourg B 195.039.

Im Jahre zweitausendsechzehn.

Den zwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques CASTEL, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Ist erschienen:

- Frau Sabine STEFFEN, geborene HUBELE, Bürokauffrau, wohnhaft in D-66793 Saarwellingen, Am Neugeländ 8.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht um Folgendes zu beurkunden:

Frau Sabine STEFFEN, geborene HUBELE, vorgenannt, ist die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SNA Consulting S.à r.l.“, mit Sitz zu L-5532 Remich, 9, rue Enz, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 195.039,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. Februar 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1025 vom 17. April 2015.

Die alleinige Gesellschafterin ersucht den amtierenden Notar um ihre gefassten Beschlüsse wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss.

Sie beschließt den Gesellschaftssitz von Remich nach Wecker, zu verlegen und dementsprechend Artikel 5, Absatz 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

“ **Art. 5. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.“

Zweiter Beschluss.

Sie beschließt die Adresse der Gesellschaft in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck festzulegen.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Steffen und J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 janvier 2016. Relation: GAC/2016/550. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister sowie zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Grevenmacher, den 25. Januar 2016.

J. Castel

Der Notar

Référence de publication: 2016057057/38.

(160016243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.